

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 29 juin 2015

n°9

page 1/2

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**OBJET : Animations commerciales de fin d'année 2015 – Demande de subventions***Mesdames, Messieurs,*

La communauté d'agglomération du pays châtelleraudais souhaite, cette année encore, mettre en place un marché de Noël, des temps d'animations à thème ainsi qu'une patinoire extérieure, en centre-ville.

Elle souhaite faire perdurer la tradition festive de la ville en proposant un événement convivial et populaire.

Cette année, les animations commerciales se dérouleront du 12 décembre 2015 au 3 janvier 2016.

Cette manifestation, proposée en association avec les partenaires économiques et associatifs du pays châtelleraudais est destinée à tous les habitants du bassin châtelleraudais pour créer une dynamique d'animations festives, accentuer la fréquentation des commerces et générer du trafic en centre-ville.

Budget prévisionnel :

Dépenses	€	Recettes	€
Cachets	15 000 €	CRDD – Région	25 000 €
Frais hébergement	1 000 €	Conseil Département	8 000 €
Frais de restauration	2 000 €	Billetterie	7 000 €
Communication (<i>impression, diffusion, achat d'espaces, billetterie, affichage, signalétique..</i>)	15 000 €	Auto-financement	73 000 €
Location technique	50 000 €		
Gardiennage et sécurité	10 000 €		
Animations	20 000 €		
Total	113 000 €	Total	113 000 €

* * * * *

VU la délibération n° 1 du 5 février 2001 relative à la définition des compétences de la communauté d'agglomération en matière de développement économique : « suivi de l'évolution stratégique de l'appareil commercial de la communauté d'agglomération (zones commerciales et artisanales, centres commerciaux, commerces des quartiers, faubourgs

Délibération du bureau prise par délégation

du 29 juin 2015

n°9

page 2/2

et centres bourgs, commerces et services liés au tourisme, marchés forains, halles et tournées), et conduite d'événements destinés à renforcer l'attractivité commerciale à l'échelle de la Communauté d'agglomération du pays châtelleraudais »,

VU la délibération n° 2 du 12 novembre 2001 déclarant d'intérêt communautaire les actions qui contribuent au soutien et à l'animation de la vie économique de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt de ces actions en matière d'animation et de valorisation du territoire,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver l'organisation des animations commerciales de fin d'année et le plan de financement précité,
- de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier, notamment les conventions de partenariat liées à l'organisation de la manifestation,

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 2/07/2015

Publié au siège de la CAPC, le 1/07/2015

n° 4457

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER